

UNSA-FLASH



BULLETIN D'INFORMATION POUR LES AGENTS DU SDIS 33

1^{ER} MARS 2020

++ SPÉCIAL APPLICATION DE LA FILIÈRE EN GIRONDE ++

INTRODUCTION

Depuis la création de l'UNSA-SDIS33, nous avons toujours œuvré auprès de l'administration pour appliquer la filière 2012 dans sa totalité... tout en privilégiant le dialogue social !

HISTORIQUE DES FILIÈRES : [HTTPS://UNSA-SDIS33.FR/FILIERES](https://unsa-sdis33.fr/filieres)

SCAN-ME



ÉTAPE 1 : LES NOMINATIONS [DÉCEMBRE 2019]

++ PROMOTION POUR PLUS DE 700 AGENTS ++

Les caporaux SAP 2 / DIV 2 + formation effectuée avant mai 2012 deviennent SERGENTS CHEFS D'AGRES 1 EQUIPE :

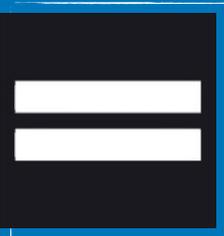
- ==>>> changement de grille indiciaire
- ==>>> maintien des fonctions

Les sergents chefs d'agrès tout engin (INC 2) deviennent ADJUDANTS :

- ==>>> changement de grille indiciaire
- ==>>> maintien de la NBI
- ==>>> maintien des fonctions

Les adjudants nommés avant le 1^{er} décembre 2019 deviennent SOUS-OFFICIERS DE GARDE (SOG) :

- ==>>> augmentation de 3% de la prime de responsabilité



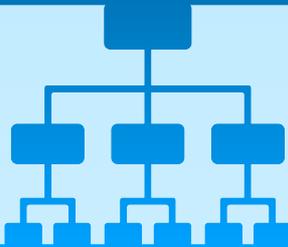
Les lieutenants 2^{ème} classe deviennent LIEUTENANTS 1^{ERE} CLASSE (représente 99% des agents concernés durant la phase transitoire) :

==>>> changement de grille indiciaire



Amorce des nominations des chefs de centre de CAPITAINE à COMMANDANT dans les casernes de plus de 50 sapeurs-pompiers professionnels.

ÉTAPE 2 : NOUVELLE ORGANISATION DÉPARTEMENTALE (1^{ER} MARS 2020)



1 MISE EN PLACE DE LA CHAÎNE DE COMMANDEMENT NATIONALE :

Equipier => Chef d'équipe => Chef d'agrès 1 équipe => Chef d'agrès tout engin => Chef de groupe => Chef de colonne => Chef de site

2 ENCADREMENT DES CENTRES :

Les officiers de garde passent en régime cyclique (encadrement intermédiaire qui permet de maintenir la proximité avec les agents de garde).

3 OFFICIERS DE CENTRE :

Mise en place de gardes en CIS pour les officiers de centre.

4 PATS :

Possibilité de mobilité pour les PATS dans les nouveaux groupements.



ÉTAPE 3 : NOS OBJECTIFS

★ Pérenniser l'esprit de corps et la bienveillance de l'humain.

★ Dès que les quotas le permettront, prioriser la nomination des caporaux à sous-officiers.

★ Après bilan :

- ✘ Ajuster à la hausse si nécessaire le nombre de gardes des officiers de centres et de services
- ✘ Poursuite de la mise en place des officiers de garde
- ✘ Réajuster le nombre des officiers de centre si nécessaire

★ Poursuivre l'application de la filière (encadrement des centres avec son grade correspondant).

